

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 7 mai 2018 à 19 h 30, à la salle Multifonctionnelle située au 500, monté de l'Église à lle-Bizard, le conseil d'arrondissement de l'île-Bizard - Sainte Geneviève statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande numéro 03-2018

Site: 896, 2º Avenue

Lot: 4 589 531 du cadastre du Québec, situé dans la zone R1-141 du règlement de zonage CA28 0023.

Nature et effets de la demande :

- Autoriser l'implantation d'une résidence unifamiliale isolée dont la marge latérale droite sera inférieure de 0.2 mètre à la norme prescrite à 2 mètres à la grille des usages et normes de la zone R1-141 faisant partie intégrante du règlement de zonage CA28 0023;
- Régulariser l'implantation d'une résidence unifamiliale isolée dont la marge arrière sera inférieure de 1.98 mètre à la norme prescrite à 7.6 mètres à la grille des usages et normes de la zone R1-141 faisant partie intégrante du règlement de zonage CA28 0023.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande au cours de cette séance.

Donné à Montréal. Arrondissement de L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève, ce dix-huitième jour du mois de avril deux mille dix-huit.

Edwige Noza

Secrétaire d'arrondissement substitut